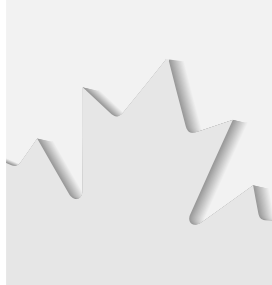


**Rapport sur les
opérations effectuées
en vertu de la loi
sur les accords de
bretton woods et
des accords connexes
1995**



Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la loi sur les accords de bretton woods et des accords connexes 1995

Préparé par :
Direction des finances et
du commerce internationaux
Mai 1996



Pour se procurer ce rapport, publié chaque année
par le ministère des Finances, s'adresser à :

Division des finances et de l'analyse économique internationales
Direction des finances et du commerce internationaux
Ministère des Finances
140, rue O'Connor, 14^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
Téléphone : 613 943-1643
Télécopie : 613 943-0279

Le rapport de 1995 est également offert sur Internet.
La page d'accueil de Finances Canada est située à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction | 5 |
| Le Fonds monétaire international | 6 |
| Aperçu | 6 |
| Les priorités du Canada au sein du FMI | 7 |
| La situation des prêts en 1995 | 11 |
| La gestion des intérêts du Canada au FMI | 13 |
| La participation financière du Canada | 15 |
| Les prochains défis | 16 |
| La Banque mondiale | 17 |
| Aperçu | 17 |
| Les priorités du Canada à la Banque mondiale | 19 |
| Les principales questions en 1995 | 25 |
| L'efficacité administrative et la rentabilité | 26 |
| La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale | 26 |
| Les achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale | 28 |
| La participation financière du Canada | 31 |
| Les prochains défis | 33 |
| Questions communes | 34 |
| Le Rapport Graham | 34 |
| L'après-conflit | 35 |
| L'aide aux pays pauvres lourdement endettés | 36 |
| Annexes | |
| 1. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1995 | 39 |
| 2. Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID – Exercice 1995 | 41 |
| 3. Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID aux pays en développement | 42 |
| 4. Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale et de l'AID – Biens et services canadiens au 30 juin 1995 | 43 |

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce et les mouvements de capitaux à l'échelle internationale et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Le FMI (le «Fonds») représente maintenant le pivot du système monétaire international. Il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques et offre une aide financière à court et moyen terme aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements et à d'autres difficultés économiques.

La Banque mondiale a pour but de relever le niveau de vie et de promouvoir le développement durable dans les pays en développement. En qualité de plus importante institution de développement au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des prêts dans le cadre de projets, une aide technique et des conseils axés sur les politiques économiques structurelles. Le Groupe de la Banque mondiale regroupe quatre organismes : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). La BIRD est couramment assimilée à la Banque mondiale (la «Banque»). L'AID est l'organisme qui aide les pays en développement les plus pauvres du monde.

Le Canada est le huitième membre en importance du Fonds et de la Banque, après les six autres pays du G-7 et l'Arabie saoudite. La participation formelle du Canada est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods* et des accords connexes, dont l'article 13 prévoit que :

«Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les 30 premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du Groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.»

Les sections qui suivent portent sur les activités et opérations du FMI et de la Banque mondiale en 1995. La dernière section traite de questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés détaillés sur les activités effectuées au cours de l'année.

Rôles du FMI et de la Banque mondiale

Fonds monétaire international

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise la stabilité de change et des relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui éprouvent des problèmes de balance des paiements.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

Banque mondiale

- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière spéciale aux pays en développement les plus pauvres par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule l'entreprise privée dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de sa filiale, la Société financière internationale (SFI).
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché obligataire international.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Aperçu

Le Canada est une économie ouverte qui dépend dans une large mesure du commerce et des flux financiers internationaux. En conséquence, il a nettement intérêt à maintenir un système monétaire international vigoureux qui favorise la libre circulation des biens, des services et des avoirs financiers. Le FMI joue un rôle important pour assurer la stabilité du système financier mondial et la croissance économique durable à grande échelle en aidant les pays aux prises avec des déséquilibres externes insoutenables et les problèmes économiques qui s'y rattachent.

Les avantages de l'adhésion

L'adhésion au FMI offre certains avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds et il compte un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'influencer en haut lieu les décisions du FMI au sujet de programmes d'aide destinés à certains pays et des grandes questions qui influent sur le système financier mondial.
- Par l'examen périodique de la situation des pays membres, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macro-économiques et en discute de façon régulière avec les représentants du ministère fédéral des Finances et de la Banque du Canada.
- Grâce aux efforts déployés par le FMI pour que les pays débiteurs respectent leurs obligations en vertu des programmes d'aide du Fonds, ces pays remboursent les prêts bilatéraux que leur consent le Canada et utilisent efficacement notre aide bilatérale de développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts.
- Si le Canada était confronté à de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

Les priorités du Canada au sein du FMI

Stabilité économique et financière mondiale

L'un des principaux objectifs du Canada consiste à faire en sorte que le FMI soit capable de satisfaire les nouveaux besoins de l'économie mondiale et de composer avec les crises qui pourraient surgir, par exemple celle qui a frappé le Mexique à la fin de 1994. Le Fonds doit donc réagir rapidement pour adapter ses mécanismes et politiques de prêt.

À la suite de la crise financière mexicaine, à la fin de 1994, le FMI a pris des mesures sans précédent pour appuyer le vigoureux programme de redressement économique mis en oeuvre par le Mexique et pour limiter les répercussions sur d'autres pays. Cependant, cette crise a fait ressortir la nécessité d'examiner la capacité du système monétaire international, et plus particulièrement celle du FMI, d'endiguer d'importantes crises financières.

La crise mexicaine

La crise financière qu'a connu le Mexique à la fin de 1994 n'a pas touché que ce pays. Elle a aussi ébranlé le système financier international. Les craintes des investisseurs à propos du peso mexicain, exacerbées par le climat politique du pays, ont entraîné une fuite de capitaux et des attaques spéculatives répétées contre le peso tout au long de 1994.

Cette situation a engendré l'épuisement soutenu des réserves de devises et la dévaluation, puis le flottement du peso en décembre 1994. Les investisseurs mexicains et étrangers qui avaient subi des pertes substantielles sur les titres libellés en pesos ont retiré des sommes importantes des marchés financiers mexicains.

La grave crise de confiance s'est étendue à certains «nouveaux marchés» dans les pays en développement, principalement en Amérique latine, et même à certains pays industrialisés.

Le gouvernement mexicain est intervenu rapidement pour instaurer un programme de stabilisation afin d'atténuer les déséquilibres économiques et de rétablir la confiance des investisseurs intérieurs et étrangers. Le FMI a réagi d'une manière sans précédent pour appuyer le programme d'ajustement du Mexique et limiter les effets de débordement et de contagion. Le 1^{er} février 1995, le FMI a approuvé un crédit de soutien de 12,1 milliards de DTS (17,8 milliards \$ É.-U.) pour une période de 18 mois. Il s'agit de la plus importante somme jamais accordée par le FMI à l'un de ses membres.

Les discussions des membres du Comité intérimaire du FMI (composé des gouverneurs du Fonds et de représentants du Conseil d'administration qui se réunissent deux fois par année) en avril 1995 et du Sommet de Halifax, au mois de juillet suivant, ont débouché sur des recommandations en vue de remanier les procédures et les mécanismes en usage au FMI. Les principales recommandations visaient à :

- déterminer les problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en crise en renforçant les activités du FMI au plan de la surveillance des politiques nationales et de l'évolution des marchés financiers et en intensifiant la divulgation de ces renseignements aux participants du marché monétaire;
- veiller à l'application de procédures pour raccourcir les délais de réaction aux crises financières;
- s'assurer, par l'examen de la 11^e Révision générale des quotes-parts, que le Fonds dispose de ressources suffisantes pour effectuer ses opérations courantes de prêt, et faire en sorte, en doublant les ressources mises à la disposition des Accords généraux d'emprunt du FMI, que le Fonds possède suffisamment de liquidités pour donner suite aux situations d'urgence;

- veiller à ce que le Fonds ait accès à des ressources suffisantes pour continuer de financer la Facilité d'ajustement structurel renforcée au profit des pays membres les plus pauvres.

À la suite de ces recommandations, le Conseil d'administration du Fonds a pris les mesures suivantes au cours de l'année écoulée.

Préparation et diffusion de données. De nouvelles normes de données sont établies pour mieux informer les marchés de l'évolution des secteurs des finances et de l'économie et pour renforcer la surveillance exercée par le Fonds. Les pays qui empruntent sur les marchés de capitaux publieront des données plus actuelles et plus détaillées grâce à la «Special Data Dissemination Standard» élaborée en avril 1996. Le FMI établira une norme générale moins rigoureuse à l'intention de tous les membres vers la fin de 1996. Des renseignements sur les méthodes statistiques des membres qui adhèrent à la Special Data Dissemination Standard seront affichés dans un «babillard électronique» du FMI pouvant être consulté par Internet. Selon le FMI, ce babillard sera fonctionnel vers la fin d'août 1996. Le Canada a adhéré à la norme plus rigoureuse.

Mécanisme de financement d'urgence. Une nouvelle procédure permanente, le Mécanisme de financement d'urgence, permet au Fonds de régler plus rapidement de graves crises financières. Cette nouvelle procédure permettra au Fonds, dans des circonstances exceptionnelles, d'aider rapidement les membres confrontés à de soudaines perturbations du marché et qui s'engageront à appliquer les réformes nécessaires.

Accords généraux d'emprunt (AGE). Pour que le Fonds ait accès à des ressources suffisantes pour satisfaire à la demande, un groupe de pays industrialisés désigné Groupe des dix (G-10) a convenu en octobre dernier d'examiner de nouveaux mécanismes de financement qui pourraient compléter les Accords généraux d'emprunt (entente de crédit qui appuie les ressources courantes du FMI). Un groupe de travail du G-10 présidé par le Canada a amorcé des consultations auprès d'éventuels adhérents. Cet exercice a pour but de doubler les ressources offertes dans le cadre des AGE à partir des cotisations des pays du G-10 et d'autres pays capables de soutenir le système financier international.

Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). En octobre 1995, le Comité intérimaire a appuyé le maintien de la FASR, qui représente le principal accord de prêt en vertu duquel le Fonds offre des ressources au pays les plus pauvres à des conditions de faveur. Le Comité a demandé au Conseil d'administration de préparer des propositions sur le financement futur de la FASR, notamment sur son autofinancement. À sa réunion d'avril 1996, le Comité a demandé au Conseil d'administration d'achever ses discussions sur l'élaboration des propositions de financement avant les assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale prévues pour septembre 1996.

Questions soulevées par le FMI au Sommet de Halifax

Les dirigeants du G-7 ont convenu au Sommet économique de 1994 que le Sommet de Halifax devait essentiellement porter sur les moyens de faire en sorte que l'économie mondiale du XXI^e siècle assure un développement durable, allié à la prospérité et au bien-être des peuples de leurs pays et du monde, en dressant le cadre d'institutions (y compris celles issues des accords de Bretton Woods) nécessaire pour relever ces défis.

Les représentants du G-7 ont conclu au Sommet de Halifax que des améliorations s'imposaient même si les institutions financières ont affiché une souplesse exceptionnelle en s'adaptant à l'évolution des besoins de l'économie mondiale. En conséquence, ils ont recommandé au Fonds monétaire international :

- *d'élaborer un système de pré-alerte amélioré pour déceler les crises financières en resserrant la surveillance des politiques économiques nationales et de l'évolution des marchés financiers;*
- *d'accroître sa capacité de réagir à des crises en établissant de nouvelles procédures visant à fournir un accès plus rapide à ses ressources;*
- *d'augmenter les ressources mises à la disposition du Fonds pour régler des crises financières.*

Transparence et responsabilisation

La plus grande visibilité des activités du FMI aide le public à mieux comprendre les rouages de cette institution. Le Canada a appuyé des mesures visant à renforcer la transparence des activités du Fonds et la responsabilisation à cet égard. Le Fonds a donné suite aux préoccupations de ses membres en diffusant de plus en plus de renseignements sur ses opérations : il publie des rapports par pays, assure une plus grande couverture de ses consultations annuelles auprès de ses membres et donne accès à ses archives remontant à 30 ans et plus.

Régie

Les questions de régie intéressent le FMI. Tout en conseillant aux pays de limiter leurs dépenses, le Fonds accorde plus d'importance à la composition des dépenses publiques des pays membres et aux conséquences économiques des dépenses improductives, surtout celles consacrées à la défense. Les programmes qu'appuie le FMI soulignent l'importance de réduire ou d'éliminer les dépenses improductives, ce qui permet de consacrer des ressources accrues à des fins plus constructives, notamment pour financer les filets de sécurité sociale et d'autres dépenses à caractère social.

Comment obtenir des documents du FMI

Le Service des publications du FMI fournit une vaste gamme de documents sur les politiques et les activités du Fonds, et sur la conjoncture financière et économique internationale :

- *le rapport annuel du FMI,*
- *les perspectives économiques mondiales,*
- *les rapports par pays,*
- *les statistiques financières internationales,*
- *le Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change,*
- *les communiqués,*
- *l'enquête du FMI.*

Le Centre des publications est situé au 700 19th Street, N.W., Washington, D.C. 20431. Téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201. Adresse Internet : publications@imf.org. Divers documents du FMI sont également accessibles sur Internet par le biais du W3 : gopher://gopher.imf.org.

Administration efficiente

Le Canada est au nombre de ceux qui pressent le Fonds d'assainir la gestion financière de ses propres tâches administratives. Le Canada a enjoint le Fonds de trouver des façons plus rentables d'exécuter ses programmes et s'est opposé au relèvement des traitements des employés. Les dirigeants du Fonds ont réagi en adoptant des mesures pour rationaliser les activités de ce dernier, comprimer les frais d'administration et réduire les effectifs.

La situation des prêts en 1995

L'une des principales activités du Fonds consiste à fournir une aide financière à court ou à moyen terme aux pays membres qui éprouvent des problèmes de balance des paiements pour leur permettre de corriger les déséquilibres provisoires de la balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources facilitent les ajustements économiques.

À la fin de 1995, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 31,2 milliards de DTS¹ avec 62 pays membres (voir l'annexe 1). Les tirages effectués par ces pays ont accusé une hausse marquée en 1995, atteignant 18,4 milliards de DTS, soit trois fois plus qu'en 1994. Cette hausse importante des prêts est imputable à l'ampleur des sommes consenties au Mexique (8,8 milliards de DTS) et à la Russie (3,6 milliards de DTS).

¹ Le DTS est l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier de cinq monnaies importantes : le dollar américain, le deutsche mark, le yen, la livre sterling et le franc français. À la fin de 1995, 1 DTS valait 2,03 \$ C.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes ressources qu'il offre de plusieurs façons aux pays membres pour les aider à corriger les déséquilibres provisoires de la balance des paiements.

Les membres fournissent des ressources au FMI sous forme de «quotes-parts» d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourra puiser dans les ressources du Fonds s'il est confronté à des problèmes économiques. À la fin de 1995, l'ensemble des quotes-parts des 181 membres du FMI s'établissait à 145,3 milliards de DTS.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée «tirage») des monnaies d'autres pays membres en équivalent de sa propre monnaie. Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une certaine période, moyennant intérêt. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à la «tranche de réserve» et aux quatre «tranches de crédit», dont chacune représente 25 pour cent de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer les problèmes de balance des paiements et à instaurer le climat propice à la croissance durable non inflationniste. Selon la gravité du problème, ces mesures font l'objet d'un «accord de confirmation» (AC) ou d'un «mécanisme élargi de crédit» (MEC). Les accords de confirmation s'échelonnent habituellement sur 12 à 18 mois, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les tirages visant les tranches supérieures sont répartis sur la durée de l'accord.

Les membres peuvent également recourir à des mécanismes instaurés à des fins particulières, notamment la «facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus» (FFCI), qui prévoit une aide financière aux pays membres confrontés à des recettes d'exportation insuffisantes ou à d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions concessionnelles dans le cadre de la «facilité d'ajustement structurel» (FAS) et de la «facilité d'ajustement structurel renforcée» (FASR), sous forme de prêts à des conditions très favorables.

Tableau 1

Flux des ressources du FMI

| | 1994 | 1995 |
|---|-----------------------|------|
| | (en milliards de DTS) | |
| Achats totaux | 5,9 | 18,4 |
| Dont : | | |
| Accords de confirmation | 1,8 | 14,3 |
| Mécanisme élargi de crédit | 0,9 | 2,0 |
| Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus | 0,3 | 0,0 |
| Facilité d'ajustement structurel et Facilité d'ajustement structurel renforcée | 0,9 | 1,4 |
| Facilité de transformation systémique | 1,9 | 0,6 |
| Rachats totaux | 4,6 | 6,6 |
| Achats nets | 1,3 | 13,8 |

Ces dernières années, les prêts consentis en vertu des accords de confirmation et des mécanismes de prêt à des conditions concessionnelles (Facilité d'ajustement structurel (FAS) et Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)) ont augmenté de façon appréciable. En outre, les prêts accordés dans le cadre du Mécanisme élargi de crédit (MEC) ont doublé en 1995 à la suite d'un crédit d'un milliard de DTS offert à l'Argentine.

Le recours à deux autres facilités spéciales, la Facilité de transformation systémique (FTS) et la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI), a enregistré une baisse en 1995. L'accès à la FTS, une facilité temporaire établie pour aider la Russie et d'autres pays à économie centralisée à passer à l'économie de marché, s'est terminé à la fin de 1995.

La gestion des intérêts du Canada au FMI

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts du Canada auprès du Fonds. Le Ministre intervient dans les dossiers du FMI en participant aux réunions du Comité intérimaire, au printemps et à l'automne, en faisant une intervention à la plénière des réunions annuelles conjointes du FMI et de la Banque mondiale et en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds. (On peut consulter les allocutions du Ministre sur Internet, à la page d'accueil de Finances Canada, à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/>)

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI est déléguée par le gouverneur à l'administrateur, M. Ian Clark, représentant du Canada au Conseil d'administration. M. Clark est l'un des 24 membres du Conseil d'administration; il représente le Canada et plusieurs autres pays (l'Irlande et plusieurs pays des Caraïbes) au Conseil

d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement et 12 autres de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne la politique et les intérêts opérationnels du Canada au FMI. La Banque du Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada (AECIC) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) figurent au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution. Avec l'aide de ces ministères et organismes et du bureau de notre administrateur auprès du FMI, la Division des finances et de l'analyse économique internationales du ministère des Finances effectue des analyses et prépare des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays, qui sont soumis au Conseil d'administration.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité intérimaire et du Comité du développement et de la participation des administrateurs canadiens et des fonctionnaires aux travaux des comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

La plupart des décisions du FMI ayant fait l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres par le biais de discussions au Conseil. En 1995, le Canada a voté contre la proposition visant à majorer les salaires des administrateurs et il s'est opposé à l'augmentation des salaires du personnel du FMI.

Structure du bureau de l'administrateur

Administrateur : M. Ian Clark

Conseiller canadien : M. Sean O'Connor

Adjointe canadienne : Mme Nicole Laframboise

Adjoint canadien : M. Christoph Duenwald

Téléphone : (202) 623-7778; Télécopieur : (202) 623-4712

Adresse : 11-100, 700 19th Street, N.W. Washington, D.C. 20431 USA

Bureau du Canada au FMI

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte un conseiller canadien et deux adjoints techniques. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant et les pays des Caraïbes désignent un deuxième conseiller.

La responsabilité principale du bureau de l'administrateur consiste à représenter les intérêts du Canada et des autres pays représentés au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil, qui portent sur une grande variété de questions d'ordre stratégique, opérationnel et administratif, notamment des questions de surveillance, des demandes d'aide des pays et des examens connexes.

La participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, qui s'établit à 4 320,3 millions de DTS, soit environ 3 pour cent du total des quotes-parts. Notre quote-part est un avoir à la disposition du Fonds, libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada ne représente pas une dépense pour le gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de notre quote-part en dollars canadiens est effectivement détenue en espèces par le Fonds. Le reste est conservé par la Banque du Canada (sous forme de billets à vue) au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 1995, le Canada a touché 17,4 millions de DTS à titre de créancier net.

Tableau 2

Position du Canada au FMI

| | 31 décembre 1995 | 31 décembre 1994 |
|---|-----------------------|------------------|
| | (en milliards de DTS) | |
| Quote-part | 4,320,3 | 4,320,3 |
| Avoirs du Fonds en dollars canadiens ¹ | 3,484,2 | 3,691,2 |
| Position de réserve du Fonds ² | 836,2 | 629,9 |

¹ En accord avec les règlements du Fonds, ce dernier conserve au moins 0,25 pour cent de la quote-part du Canada sous forme de dépôt en dollars canadiens à la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

² Montant que le Canada a le droit de tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de notre quote-part mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période et de l'utilisation de dollars canadiens dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles en devises du Canada.

À la fin de l'année, les réserves du Canada totalisaient 791,8 millions de DTS, soit 101,6 pour cent de notre allocation cumulative. En 1995, les réserves moyennes de DTS du Canada dépassaient notre allocation, ce qui a généré un revenu d'intérêt net de 2,8 millions de DTS². Ce revenu, de même que le revenu net à titre de créancier net auprès du Fonds, est versé au Compte du fonds des change du Canada, ce qui ajoute à nos réserves internationales.

En 1995, le Canada a contribué à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI. Cette facilité offre une aide financière à des conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. L'engagement du Canada à l'égard de la FASR prend la forme d'un prêt de 500 millions de DTS et d'une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 1995, les remboursements relatifs à ces accords totalisaient 190,4 millions de DTS et les subventions représentaient 46,7 millions de DTS. Le reste des obligations à la fin de 1995 s'établissait à 309,7 millions de DTS dans le cadre du prêt de la FASR et à 143,3 millions de DTS pour ce qui est de la bonification d'intérêt.

Le Canada offre également une ligne de crédit en vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE), mécanisme de crédit établi par le Groupe des dix (G-10) des pays industrialisés pour compléter au besoin les ressources du Fonds. La ligne de crédit du Canada en vertu des AGE représente 892,5 millions de DTS. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée au cours des dernières années, et le Fonds n'y a pas puisé en 1995. Elle constitue toutefois un important filet pour le Fonds en cas de crise financière.

Les prochains défis

Le Fonds doit absolument être en mesure d'affronter les risques de déstabilisation du système monétaire international. Il doit aussi continuer d'aider ceux de ses membres qui éprouvent des problèmes au titre de leur balance des paiements, et surtout les pays pauvres les plus endettés. Pour ce faire :

- les travaux en cours, notamment avec les pays du G-10, afin de doubler les ressources disponibles à l'heure actuelle par le biais des AGE devraient être achevés pour que le Fonds dispose des liquidités nécessaires pour faire face à des crises financières;

² Le DTS est un instrument de réserve internationale créé par le FMI et faisant l'objet d'allocations périodiques (en vertu d'une décision du Conseil des gouverneurs du FMI) aux pays membres pour compléter leurs réserves de devises et d'or. Aucune allocation n'a été effectuée depuis le début des années 80. Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

- le FMI a besoin de ressources suffisantes pour ses opérations de prêt courantes. Il doit donc obtenir, dans le cadre de la 11^e Révision générale des quotes-parts présentement en cours, l'autorisation d'augmenter adéquatement les quotes-parts. On devrait également profiter de cette révision pour faire en sorte que la quote-part des pays membres corresponde davantage à leur position relative au sein de l'économie mondiale;
- le FMI devrait contribuer efficacement à l'élaboration d'une stratégie détaillée de gestion de la dette en veillant à disposer de ressources suffisantes pour continuer de financer la Facilité d'ajustement structurel renforcée à l'intention des pays les plus pauvres, et poursuivre la mise sur pied d'une FASR autofinancée.

LA BANQUE MONDIALE

Aperçu

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec ses 179 membres, la Banque influe de façon marquée sur le développement à l'échelle internationale. Elle aide ses membres, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays faisant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, en leur donnant accès aux marchés financiers internationaux à des fins de développement. Elle fournit également des conseils sur des questions stratégiques déterminantes pour l'amélioration des perspectives de développement à plus long terme de ses membres. Au cours de son exercice 1995, la Banque mondiale a fourni à ces pays des prêts et des crédits totalisant plus de 22 milliards \$ É.-U. (voir l'annexe 2). En un demi-siècle d'activité, elle a versé plus de 350 milliards de dollars aux pays en développement (voir l'annexe 3).

De nombreux pays membres de la Banque mondiale, qu'ils soient en développement ou en transition, continuent d'avoir beaucoup de difficulté à rehausser le niveau de vie de leur population. Par contre, l'aide de la Banque a permis d'accroître l'autonomie de certains pays. Dans les pays qui ont instauré un climat propice, les investisseurs privés jouent un rôle de plus en plus important pour favoriser le financement de la croissance future. Ce faisant, la Banque mondiale a joué un rôle de catalyseur de premier plan.

Une nouvelle vision pour la Banque mondiale

À l'occasion du Sommet de Halifax, en juin 1995, le Canada et d'autres membres du G-7 ont recommandé des changements en profondeur visant le fonctionnement des institutions multilatérales. Le nouveau président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn, a relevé le défi en annonçant des réformes de grande envergure. Il s'est engagé à faire de la Banque un

organisme davantage axé sur ses clients, mieux géré et plus souple, qui sera mieux placé pour relever les défis en mutation à l'échelle internationale. Même si les réformes n'en sont encore qu'aux premières étapes, le Canada appuie fermement les efforts déployés par le président Wolfensohn pour effectuer de véritables changements au sein de la Banque.

Le Sommet de Halifax et la Banque mondiale

Dans leur communiqué, les participants au Sommet de Halifax réclamaient la réforme des institutions multilatérales et une meilleure coordination. En réponse à ces demandes, la Banque mondiale :

- *lance une série de réformes internes pour être davantage axée sur ses clients, mieux gérée et plus souple face aux défis sur la scène internationale;*
- *décentralise ses opérations et accorde plus d'importance aux travaux sur le terrain pour améliorer la consultation des parties visées par ses projets. Les responsables du dossier de certains pays seront mutés du siège de la Banque pour améliorer la coordination sur le terrain;*
- *coordonne mieux ses programmes avec ceux d'autres banques multilatérales de développement, notamment par le biais d'un groupe d'évaluation commun, d'une coopération plus étroite en matière de stratégies nationales et d'analyses économiques;*
- *améliore l'intégration des activités du secteur privé à l'échelle du Groupe de la Banque mondiale et confie le développement du secteur privé à un nouveau directeur général qui préside également un nouveau groupe de travail du secteur privé;*
- *réorganise le Comité du développement (comité des ministres du FMI et de la Banque mondiale) pour accroître l'efficacité du processus décisionnel en insistant davantage sur l'échange véritable de points de vue entre les ministres.*

Les avantages de l'adhésion

- La part de 3 pour cent des voix que détient le Canada à la Banque mondiale lui confère un siège au Conseil d'administration de cette dernière, qui compte 24 membres, et au Comité du développement du FMI/Banque mondiale. Le Canada peut, tant par le biais du Conseil d'administration qu'à l'intérieur de la Banque, participer à l'élaboration des politiques de la Banque et à la prise de décisions touchant ses opérations. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement.

- Le Canada profite du rôle de premier plan que joue la Banque pour mobiliser des donateurs afin de réagir promptement aux situations d'urgence dans divers pays à la suite d'un conflit. Par exemple, le Canada et d'autres donateurs ont collaboré étroitement avec la Banque pour fournir une aide d'urgence pour la reconstruction de la Bosnie en 1995. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le Canada participe de près aux efforts de la Banque afin de mobiliser des ressources destinées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Grâce à cette coopération, le Canada peut exercer une plus grande influence qu'à l'échelle bilatérale.
- Le Canada profite du rôle que joue la Banque mondiale au chapitre de la mobilisation des donateurs dans le cadre des groupes consultatifs (GC) pour offrir une aide à certains pays dans le besoin. Par le biais des GC, les pays donateurs peuvent coordonner leurs conseils stratégiques et leurs programmes opérationnels de manière à uniformiser les conseils fournis aux emprunteurs et à optimiser l'incidence de leurs opérations. Le Canada tire également profit de l'étroite collaboration entre la Banque mondiale, l'ACDI et d'autres donateurs dans le cadre d'importants programmes internationaux, comme le programme spécial d'aide à l'Afrique et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- Les organismes d'aide canadiens, plus particulièrement l'ACDI, font largement appel aux travaux de recherche et aux politiques de la Banque pour mieux comprendre les rouages du développement international. L'accès direct au personnel et aux compétences de la Banque accroît sensiblement l'efficacité d'une vaste gamme de programmes de l'ACDI.
- L'adhésion à la Banque permet d'influencer les politiques de développement international qui intéressent les Canadiens. La participation au rapport de recherche annuel de la Banque, le Rapport sur le développement dans le monde, permet au Canada d'influer sur les discussions générales concernant la pauvreté, le marché du travail, la santé et l'environnement. À ce titre, en 1995, l'ACDI et la Banque mondiale ont créé un groupe de travail conjoint sur la pauvreté.
- Enfin, les sociétés et les particuliers canadiens profitent de façon soutenue de notre participation au Groupe de la Banque mondiale dans le domaine des achats. À la fin de l'exercice 1995, les dépenses cumulatives à l'égard des prêts de la BIRD et de l'AID relativement à des biens et services canadiens totalisaient plus de 3 milliards \$ É.-U.

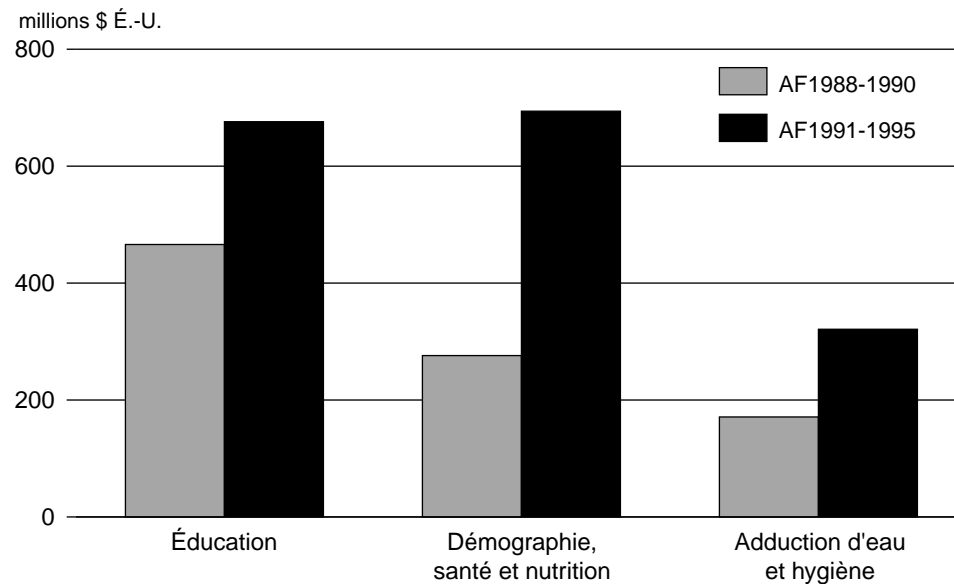
Les priorités du Canada à la Banque mondiale

Priorités de développement

Malgré des progrès soutenus en vue d'améliorer les niveaux de vie partout dans le monde, plus de 3 milliards de personnes demeurent dans un état de pauvreté extrême. Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour soulager la pauvreté et il préconise fermement

la réduction de la pauvreté comme la priorité de la Banque mondiale. Ces dernières années, la Banque a adopté un point de vue de plus en plus global (ou «intégré») à l'égard de la réduction de la pauvreté; elle reconnaît que cette question ne peut être étudiée en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine régie et des politiques respectueuses de l'environnement représentent quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en compte pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres dans les pays membres.

Hausse des prêts de l'AID au secteur social



Au cours des dernières années, la Banque a misé sur les prêts au secteur social pour réduire la pauvreté. Les prêts visant le développement des ressources humaines, plus particulièrement en ce qui touche les besoins de santé primaires et d'éducation, sont devenus très importants. Dans les années 80, ils représentaient environ 5 pour cent de l'aide; ce pourcentage est passé à près de 15 pour cent au cours des trois dernières années. La Banque est maintenant la plus importante source de financement de l'investissement dans le capital humain au monde.

Développement du secteur privé : Au cours de l'année écoulée, le Canada a favorisé une approche de plus en plus coordonnée en matière de développement du secteur privé au sein du Groupe de la Banque mondiale, compte tenu du rôle fondamental que joue le secteur privé dans l'aide au développement durable à plus long terme. La Banque appuie des prêts d'environ 25 milliards \$ par année au secteur privé et elle favorise des investissements de quelque 4 milliards \$ par année dans le secteur privé grâce à des prêts dits «d'intermédiation financière» d'une valeur approximative de 2 milliards \$ par année.

En 1995, la Banque a instauré ou promu de nouvelles techniques financières pour faciliter le développement du secteur privé. Par exemple, elle insiste davantage sur le recours aux garanties de prêt dans ses activités de prêt. À l'heure actuelle, les pays en développement consacrent environ 200 milliards \$ É.-U. uniquement pour leur infrastructure; ce montant dépasse largement la capacité financière des gouvernements et des organismes internationaux. Un financement à long terme de cette ampleur ne peut être appuyé qu'en recourant davantage aux ressources du secteur privé. Les garanties constituent l'une des principales façons d'assurer ce transfert des ressources. La Banque y recourt de plus en plus pour accroître l'accès des pays en développement aux marchés de capitaux nationaux et internationaux.

Les répercussions de plus en plus marquées des opérations de micro-crédit (prêts relativement peu importants accordés aux pauvres par des organismes locaux comme la Grameen Bank au Bangladesh) constituent un autre exemple de l'importance du secteur privé dans le développement. Moyennant un modeste investissement, ces organismes ont aidé à rehausser les conditions de vie des pauvres, et particulièrement celles des femmes dans les pays en développement. L'impact de ces opérations est probant : on constate que les pauvres peuvent non seulement s'aider eux-mêmes, à condition d'avoir des chances égales, mais aussi qu'ils représentent de très bons risques de crédit. Le succès de ces initiatives a incité la Banque mondiale et d'autres donateurs, y compris le Canada, à mettre sur pied le Groupe consultatif sur les plus démunis (GCPD) pour ajouter aux ressources des institutions spécialisées dans le domaine du micro-crédit.

Groupe consultatif sur les plus démunis (GCPD)

Le Conseil des administrateurs a autorisé la Banque à participer au GCPD en mars 1995. Ce groupe a trois grands objectifs :

- *accroître les ressources à la disposition des pauvres dans les pays en développement grâce à des programmes de micro-crédit;*
- *fournir aux donateurs un moyen de diffuser et d'échanger l'information et l'expérience sur les opérations de micro-crédit;*
- *aider les donateurs à mieux coordonner la prestation de ces services.*

Le GCDP cherche à accroître la capacité des institutions de micro-crédit qui ont fait leurs preuves à fournir une aide aux pauvres. La Banque mondiale a contribué 30 millions \$ à cette fin; d'autres donateurs, dont le Canada, ont versé 70 millions \$.

Saine régie : Depuis un an, le Canada a pressé la Banque de s'attaquer plus activement aux problèmes de saine régie dans les pays en développement. De façon générale, la réaction de la Banque a été positive. Son personnel favorise maintenant une gestion plus efficace des dépenses publiques et un processus décisionnel plus démocratique et plus ouvert dans les pays débiteurs. Toutefois, la façon de réduire les dépenses improductives, plus particulièrement les dépenses excessives dans le secteur de la défense, continue de préoccuper vivement le Canada, et il conviendrait d'insister davantage sur cette question. À une époque où les ressources des donateurs sont limitées, les clients de la Banque ne peuvent guère se permettre des dépenses improductives. Dans le cadre de ses décisions de prêt, la Banque doit accorder plus d'importance à la mesure dans laquelle un gouvernement débiteur réduit ses dépenses improductives.

Développement respectueux de l'environnement : Depuis longtemps, le Canada presse vivement la Banque d'intégrer les questions liées à l'environnement à ses opérations, et il soutient nettement la Banque dans ce domaine. La création du poste de vice-président au développement respectueux de l'environnement, en 1993, a permis d'appuyer cet objectif. Un vaste examen des questions environnementales touchant le portefeuille des prêts de la Banque a été entrepris en 1995, dans la foulée de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Cet examen assurera le caractère écologique des activités de prêt futures de la Banque.

Transparence et responsabilisation

La transparence et la responsabilisation sont essentielles à la poursuite à plus long terme des opérations du Groupe de la Banque. Le Canada défend très fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Cette dernière a réagi aux préoccupations des actionnaires en publiant un plus grand nombre de documents sur les opérations de la BIRD/AID et de la SFI :

La transparence requiert également une meilleure consultation des bénéficiaires. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays débiteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales dans les pays bénéficiaires, qu'il s'agisse de concevoir ou d'exécuter des projets, ou d'élaborer d'importants documents d'orientation, comme des stratégies d'aide par pays. En 1995, près du tiers des projets de la Banque ont fait l'objet de consultations auprès d'une vaste gamme d'intéressés dans les pays bénéficiaires.

Le Canada a été l'un des principaux promoteurs des activités du Groupe d'inspection au cours de la dernière année. Ce groupe a été mis sur pied pour aider la Banque à mieux rendre compte aux intervenants qui s'inquiètent des répercussions des divers projets.

Comment obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Le Centre d'information publique de la Banque mondiale, qui a ouvert ses portes au début de 1994, offre une vaste gamme de documents de la Banque, y compris :

- *des documents d'information sur des projets (DIP);*
- *des rapports d'évaluation de projets (sur approbation du Conseil d'administration);*
- *des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale, et des documents d'orientation sectoriels;*
- *le Rapport annuel et le Rapport sur le développement dans le monde;*
- *le Résumé mensuel des opérations et les Débouchés d'affaires internationales;*
- *des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales et des plans d'action axés sur l'environnement;*
- *des tableaux sur l'endettement mondial;*
- *des précis du service d'évaluation des opérations.*

Le Centre d'information publique est situé au 1776 G Street, N.W., Washington, D.C. 20433. Téléphone : (202) 458-5454. Adresse électronique : pic@worldbank.org. On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet (<http://www.worldbank.org>), sous les rubriques suivantes : renseignements généraux; actualités; travaux de recherche; inspection; nouveautés.

Le Groupe de l'inspection et la responsabilisation

Un groupe d'inspection indépendant a été mis sur pied en septembre 1994 pour déterminer si les projets de la Banque respectent les politiques et les procédures de cette dernière. Ses trois membres font enquête sur les plaintes des personnes visées par les projets de la Banque pour en confirmer la validité et transmettent leurs conclusions au Conseil des administrateurs aux fins de décision finale.

L'un des projets les plus controversés que le Groupe a examinés en 1995 est celui de la centrale hydroélectrique Arun III, au Népal. Le Groupe a conclu à l'unanimité que le projet contrevient à la politique de l'AID et a recommandé la tenue d'une enquête approfondie, que le Conseil des administrateurs a autorisée. Le président de la Banque s'est appuyé sur le rapport final du Groupe de l'inspection lorsqu'il a décidé d'annuler le projet.

Mesures axées sur les résultats

Il faut absolument comprendre l'impact des opérations de la Banque sur le développement pour garantir l'atteinte des objectifs stratégiques de cette dernière. Les actionnaires ont constaté qu'il faut des indicateurs d'impact sur le développement objectifs pour garantir l'utilisation efficace des fonds. L'AID, le Groupe de travail des banques multilatérales de développement (dont nous traiterons plus loin) et le Conseil d'administration ont discuté du développement d'indicateurs semblables.

C'est ainsi que le Groupe de la Banque a amorcé l'élaboration d'une série d'indicateurs des retombées sectorielles. La complexité de la méthodologie et la nécessité de consultations permanentes au sein du Groupe de la Banque et auprès d'autres donateurs ralentissent la démarche. Toutefois, un consensus s'établit quant aux méthodes appropriées, et des indicateurs de développement devraient être intégrés aux opérations de la Banque au cours de la prochaine année.

Participation des ONG au processus décisionnel

La participation des ONG fait maintenant partie intégrante des opérations de la Banque. Au cours de l'exercice 1995, environ 40 pour cent des projets de la Banque dans tous les principaux secteurs prévoient une certaine participation des ONG. Ces derniers prennent part de plus en plus à la conception des projets, de même qu'à leur mise en oeuvre. La Banque a récemment amorcé la compilation d'une liste des projets qu'elle finance et auxquels les ONG pourraient participer. Les ONG jouent également un rôle plus important dans les travaux économiques et sectoriels de la Banque, surtout en collaborant avec les pays débiteurs à la préparation de plans nationaux en matière d'environnement et d'évaluations de la pauvreté. Il convient également de souligner le rôle clé des ONG dans le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

L'une des principales tribunes pour la poursuite du dialogue est le Comité Banque-ONG, composé de hauts dirigeants de la Banque et de 26 responsables d'ONG, dont 15 représentent des pays en développement. À l'heure actuelle, la représentante du Canada au sein de ce comité est Mme Ruth Rempel, de la Coalition inter-églises sur l'Afrique. Les ONG ont également participé à de nombreuses discussions, notamment celles de l'AID et du Groupe de travail des BMD. À l'occasion du Sommet social, la Banque a organisé quatre ateliers avec les ONG sur l'investissement dans les gens, la collaboration avec les ONG dans le secteur social, la participation des bénéficiaires et les défis du développement.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions interministérielles périodiques dans la foulée du Sommet de Halifax. Cet exercice a permis à tous les intéressés de faire avancer les intérêts du Canada au sein de la Banque.

Les principales questions en 1995

Le Sommet de Halifax : L'année 1995 fut très importante pour le Canada sur la scène internationale. Le Canada a organisé le Sommet de Halifax, qui a rassemblé les dirigeants des pays du G-7 pour examiner les questions économiques et financières d'importance capitale au plan international. Il a notamment été question de la réforme des institutions internationales, y compris de la Banque mondiale. Tout en reconnaissant l'importance et la contribution permanentes des IFI, les dirigeants du G-7 ont convenu que ces institutions n'ont pas toujours suivi l'évolution rapide de l'économie mondiale. Ils ont recommandé une série d'initiatives visant à accroître l'efficacité et l'efficacité du système international des institutions financières.

Groupe de travail des banques multilatérales de développement :

Mis sur pied à la fin de 1994 par le Comité du développement, ce groupe a terminé l'examen du système des banques multilatérales de développement au début de 1996. Conformément aux recommandations formulées au Sommet de Halifax, les deux grands objectifs suivants ont été fixés au Groupe de travail :

- déterminer l'incidence du changement économique sur les priorités de développement, les mécanismes, les opérations et la gestion des cinq principales BMD, et préciser si des améliorations pourraient accroître leur impact sur le processus de développement;
- évaluer les procédures et les méthodes de coordination entre les BMD et d'autres membres de la collectivité du développement, et préciser s'il est possible d'apporter des améliorations au niveau régional, national ou sectoriel.

Le Groupe de travail a remis son rapport aux gouverneurs en mars 1996 et il a réaffirmé la pertinence des BMD et le besoin d'insister sur la réduction de la pauvreté et le développement du secteur privé. Les principales recommandations du rapport insistent sur les façons d'accroître la coordination à l'échelle nationale, tant au niveau des opérations des BMD que de celui des actionnaires. Par exemple, il convient d'inciter les BMD à élaborer des méthodes et critères communs d'évaluation des résultats des projets de développement.

Le Sommet social : Le Sommet mondial sur le développement social de mars 1995 a nettement signalé une réorientation de l'approche de la Banque en matière d'aide au développement social. Au Sommet, la Banque a annoncé son intention d'accroître de 50 pour cent ses prêts au secteur social au cours des trois prochaines années. Une somme de quelque 15 milliards \$ a été engagée pendant cette période à l'égard des besoins sociaux de base, et un montant supplémentaire de 5 milliards \$ a été affecté à des programmes d'adduction d'eau et d'hygiène.

Négociation de l'IDA 11 : Pendant toute l'année, le Canada et d'autres donateurs ont participé à la négociation de la 11^e reconstitution des ressources de l'Association de développement international (AID 11). Ces négociations ont pris fin en mars 1996 à Tokyo. (Nous y reviendrons plus loin.)

L'efficacité administrative et la rentabilité

L'efficience et l'efficacité des opérations de la Banque constituent depuis fort longtemps un important objectif du Canada qui, à l'instar de nombreux autres donateurs aux prises avec des compressions budgétaires, s'attend à ce que les institutions dont il est membre appliquent des méthodes de saine gestion financière. Le Canada et d'autres actionnaires se réjouissent de la réponse de la Banque à ces préoccupations; des mesures ont été prises pour réduire de plus de 10 pour cent en termes réels le budget d'administration de la Banque au cours des exercices 1996 et 1997.

Toutefois, l'efficience et l'efficacité ne se limitent pas à des compressions budgétaires. Elles exigent l'établissement de priorités bien définies et une prestation de services plus efficiente et plus stratégique. La Banque doit oeuvrer dans des domaines où son aide est requise et où elle jouit d'un net avantage comparatif. Elle doit réexaminer les domaines où le secteur privé ou d'autres BMD pourraient être mieux placées pour offrir de l'aide. Au cours de l'année écoulée, la Banque a entrepris un important examen de ses activités et a pris des mesures pour rationaliser ses opérations.

La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale

En qualité de gouverneur du Canada auprès de la Banque mondiale, le ministre des Finances assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Il exerce son influence par le biais d'échanges aux réunions du Comité du développement et des assemblées annuelles et lors de rencontres périodiques avec le président de la Banque. Par exemple, lors des assises annuelles de 1995, les gouverneurs ont échangé librement au sujet de la dette multilatérale et de l'AID. Le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale est le président de l'ACDI.

Le gouverneur confie la gestion courante des divers intérêts du Canada à l'administrateur, M. Len Good. Ce dernier est l'un des 24 administrateurs. Il représente le Canada et d'autres pays (l'Irlande et 11 pays des Caraïbes) au Conseil d'administration, qui regroupe les 24 membres, dont 12 représentent des pays en développement et 12 autres représentent des pays développés.

L'une des principales tâches de M. Good est de superviser les opérations de la Banque en siégeant au *Committee on Development Effectiveness (CODE)*, mis sur pied en 1994 pour évaluer l'efficacité des opérations de la Banque sous l'angle du développement. Le CODE examine la gamme complète des opérations de la Banque, y compris, plus récemment, ses efforts à l'appui de la réforme du secteur financier et du crédit agricole, ses services autres que les prêts (analyses économiques et aide technique) et la restructuration des projets peu performants en Afrique et en Russie.

Le Bureau de l'administrateur canadien est l'un des huit membres du CODE et préside son sous-comité qui examine de plus près l'exécution des projets. Le Bureau canadien a participé activement aux travaux du CODE pour mieux saisir les problèmes d'exécution des projets que rencontre le personnel de la

Banque, et les défis que celui-ci doit relever pour répondre aux besoins des collectivités locales visées dans les pays en développement. À la lumière de cette évaluation de l'efficacité, la Banque modifie ses procédures et, parfois, son approche globale en matière d'exécution de projets.

Participation du Canada aux décisions du Conseil des d'administration

Comme les membres du Conseil des administrateurs insistent sur la recherche d'un consensus, il est rare qu'une décision soit soumise aux voix. Les administrateurs cherchent avant tout à dégager un consensus. Il arrive toutefois qu'un vote soit nécessaire. Au cours de l'année écoulée le Canada a voté contre trois propositions : 1) une demande d'augmentation des salaires du personnel; 2) une demande d'augmentation des salaires des administrateurs; et 3) une proposition de la SFI en vue d'investir dans la base de données de Moody's sur les nouveaux marchés, projet qui ne comportait aucune retombée additionnelle au chapitre du développement et pour lequel le gros des travaux auraient été exécutés à l'extérieur des pays en développement.

Bien que la tenue d'un vote soit rare, le Canada et d'autres actionnaires n'hésitent pas à soulever des préoccupations et des questions à propos des opérations de la Banque, et même sur des sujets qui n'ont pas encore été soumis au Conseil des administrateurs.

Bureau du Canada à la Banque mondiale

Outre l'administrateur, le Bureau compte deux conseillers canadiens et un adjoint. Ces représentants consultent le gouvernement du Canada – non seulement le ministère des Finances, mais aussi l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ces consultations constituent le principal mécanisme de transmission des conseils stratégiques du Canada à l'administrateur et, par le biais de ce dernier, à la Banque mondiale.

L'un des principaux rôles du Bureau consiste à offrir de l'aide aux gens d'affaires canadiens. Bien que la Banque offre d'importants débouchés dans le domaine des achats, elle demeure un vaste organisme à la structure imposante susceptible d'intimider les nouveaux-venus. L'un des conseillers canadiens, ainsi que l'ambassade du Canada à Washington, facilitent la communication de conseils et de renseignements sur les rapports avec la Banque. (Des détails supplémentaires sont fournis ci-après, à la section sur les achats.)

Le Département des affaires étrangères de la Banque constitue un autre point de contact pour le Canada. Ce département a désigné une personne chargée de la liaison avec le secteur public et les ONG au Canada. Cette personne

participe à la prestation de renseignements sur la Banque et fait venir le personnel de la Banque au Canada dans le cadre de colloques et d'exposés portant sur des questions d'intérêt commun.

Structure du Bureau de l'administrateur

Administrateur : M. Len Good
Conseillers canadiens – Achats : M. Greg Ebel/M. François Pagé
Conseillère canadienne : Mme Lesley Boucher
Adjoint canadien : M. Michael Jay
Téléphone : (202) 458-0082; *télécopieur :* (202) 477-4155
Adresse : D-12-081, 1818 H St. N.W. Washington, D.C. 20433 USA

Les achats de biens et services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés et particuliers canadiens oeuvrant dans le secteur du développement international fournissent souvent des biens, du matériel ou des services dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale. Les compétences du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du génie, des ressources humaines, des télécommunications, des services financiers et des transports se traduisent habituellement par des débouchés d'affaires pour les entreprises canadiennes prenant part à des projets dans des pays en développement.

Jusqu'à présent, les sociétés et particuliers canadiens ont profité d'achats de plus de 3 milliards \$ É.-U. financés par la Banque mondiale (voir l'annexe 4), ce qui représente un rendement cumulatif d'environ 90 sous pour chaque dollar provenant du budget du gouvernement canadien. Au cours de l'exercice de la Banque terminé en juin 1995, les sommes versées aux entreprises canadiennes ont totalisé 171 millions \$ É.-U., tandis que les contrats adjugés ont dépassé la marque des 110 millions \$ É.-U. Le Canada a obtenu plusieurs contrats de services d'expert-conseil et il s'est classé quatrième au monde et premier d'après les dépenses par habitant. Comme dans le cas d'autres institutions financières internationales (IFI), les entreprises canadiennes ont connu moins de succès au chapitre des marchés de biens et d'équipement, secteur qui intervient pour les quatre cinquièmes des dépenses totales.

L'idée selon laquelle le Canada pourrait faire beaucoup mieux dans le domaine des achats auprès des IFI a entraîné la création du Groupe de travail interministériel des achats des IFI, composé de représentants d'Industrie Canada, de la Corporation commerciale canadienne (CCC), de l'ACDI, de la Société pour l'expansion des exportations, d'Affaires étrangères et Commerce international Canada et du ministère des Finances. Dans son rapport publié

en juin 1995, ce groupe a présenté une stratégie visant à accroître la compétitivité des entreprises canadiennes soumissionnant des marchés auprès d'IFI.

Selon l'une des conclusions de ce rapport, l'ACDI pourrait améliorer le rendement du Canada en matière d'achats des IFI si des projets de cofinancement étaient entrepris, utilisant en fait peu de deniers publics canadiens pour mobiliser les ressources beaucoup plus importantes des IFI. Une mission interministérielle qui s'est rendue à Washington en avril 1996 a donné suite à cette recommandation et a désigné 8 projets de la Banque mondiale en Afrique et en Asie auxquels l'ACDI versera des sommes atteignant 55 millions \$ à titre de cofinancement avec la Banque.

La mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail a été attribuée à un groupe interministériel, le Groupe d'action des projets d'immobilisation (GAPI). C'est ainsi que les efforts de soutien des entreprises canadiennes sont maintenant mieux coordonnés. Par contre, cette initiative ne sera considérée comme un succès que si elle permet aux entreprises canadiennes d'obtenir un plus grand nombre de marchés auprès d'IFI.

Activités des fonds de fiducie

Les fonds de fiducie pour services de conseil appuyés par l'ACDI et gérés par la Banque mondiale représente une autre source importante de fonds visant à accroître la participation du Canada à des projets de la Banque mondiale. Ces fonds sont utilisés pour présenter de nouveaux experts-conseils à la Banque et pour encourager cette dernière à exécuter des activités dans des secteurs prioritaires pour le Canada. En juin 1995, l'ACDI a conclu une nouvelle entente avec la Banque mondiale, le *Cofinancing, Technical Assistance and Consultant Trust Fund Framework Agreement*, pour régir tous ses accords de fonds fiduciaires avec la Banque. Ces fonds se sont directement traduits par des contrats pour des entreprises canadiennes dans les domaines de l'étude de faisabilité, de l'évaluation et de la conception de projets de développement.

En 1995, l'ACDI a reconstitué (19 millions \$ C) et restructuré le Fonds canadien de fiducie pour services de conseil (pays désigné), qui appuie les experts-conseils canadiens prenant part à la recherche, à la préparation et à la mise en oeuvre de projets financés par la Banque dans 14 pays en développement désignés. L'ACDI et Environnement Canada ont également négocié avec la Banque mondiale la création du Fonds canadien de fiducie pour services de conseil pour l'environnement mondial. Pour plus de renseignements sur le fonds et d'autres fonds de fiducie canadiens auprès de la Banque mondiale, veuillez communiquer avec M. David Brown, Conseiller commercial à l'ambassade du Canada à Washington (téléphone : (202) 682-7788; télécopieur : (202) 682-7789).

Les Canadiens ont également accès aux fonds de la Banque par le biais du Mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds des politiques et du développement des ressources humaines (FPDRH).

Exemples canadiens de réussite :**Obtention de contrats auprès de la Banque mondiale**

- **Babcox and Wilcox (Canada)** fournira des chaudières et des générateurs de vapeur pour le projet de centrale de Yanzhou en République populaire de Chine, financé avec l'aide de la Banque mondiale. Ce contrat d'une valeur totale de 155 millions \$ É.-U. a été attribué en décembre 1994.
- Les efforts soutenus déployés par la **Foundation Company of Canada Ltd**, de Toronto (Ontario) ont porté fruit. Elle a été invitée à participer à une coentreprise avec la société *Continental Construction*, de New Delhi, dans le cadre d'un important projet hydroélectrique sur le fleuve Satlug, en Inde. La Banque mondiale fournit une somme de 437 millions \$ É.-U. dans le cadre de ce projet.

Société financière internationale

Les entreprises canadiennes profitent des services de l'organe de financement privé de la Banque, la Société financière internationale (SFI). Par exemple, en 1995, les sociétés Cameco, de la Saskatchewan, et IMGold, de Toronto, ont pris part à des projets en République kirghize et au Mali. Les banques canadiennes ont également participé à des projets privés de la SFI par l'entremise de son programme de prêts consortiaux. Ce programme facilite l'accès au financement commercial par emprunt dans le cadre de projets parrainés par la SFI. Une étroite collaboration s'établit entre la SFI et les banques commerciales canadiennes.

Découvrir les débouchés

Afin de promouvoir les intérêts du Canada à la Banque mondiale et d'aider les Canadiens à se familiariser avec les débouchés offerts, l'administrateur du Canada a parcouru le pays en 1995, en compagnie d'employés de la Banque mondiale et de représentants d'autres banques régionales de développement pour animer des colloques sur les perspectives d'achat offertes par les IFI.

Les entreprises canadiennes souhaitant décrocher des contrats financés par la Banque mondiale sont invitées à participer à des séances d'information qui ont lieu le premier jeudi de chaque mois au siège de la Banque, à Washington.

Par l'entremise du Bureau de liaison avec les institutions financières internationales (le BLIFI), ((202) 682-7788), l'ambassade du Canada à Washington et le Bureau de l'administrateur canadien auprès de la Banque mondiale ((202) 458-0082) aident les particuliers et les entreprises du Canada à participer à des projets financés par la Banque mondiale. Les débouchés ne manquent pas, qu'il s'agisse de construire une centrale hydroélectrique en Chine, de réaliser une évaluation environnementale au Pérou ou de mener à

bien une initiative de privatisation en Russie. Le BLIFI et le Bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale invitent les entreprises canadiennes désireuses de soumissionner des marchés à communiquer avec eux.

La participation financière du Canada

BIRD

Le Canada fournit environ 3 pour cent du capital de la BIRD. La proportion de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste. Elle représente environ 6 pour cent du total, mais à peine 3 pour cent de la plus récente contribution. Le reste est exigible «à vue» dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. La BIRD reconstitue périodiquement ses fonds par le biais d'une «augmentation générale du capital» (AGC). La plus récente AGC (AGC III) s'établissait à 76,5 milliards \$. En contrepartie, le Canada s'est vu attribuer 19 655 nouvelles actions évaluées à 2,37 milliards \$. La partie libérée de ces actions est de 71,1 millions \$. Ces actions ont été souscrites sur une période de cinq ans terminée en 1993. Au 30 juin 1995, l'ensemble des souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD s'élevait à 5 404 millions \$ (44 795 actions), dont 335 millions \$ avaient été libérés.

AID

L'AID offre une aide financière aux pays en développement les plus pauvres à des conditions très avantageuses (longs délais de remboursement et taux d'intérêt faible) et, contrairement à la BIRD, cette aide prend la forme de subventions versées par des donateurs. L'accord AID 10 conclu en décembre 1992 s'est traduit par une reconstitution de 13 milliards de DTS (18 milliards \$ É.-U.). Cette somme permettra de financer les programmes de prêt de l'IDA sur trois ans, soit jusqu'au 30 juin 1996. La part du Canada s'élevait à 4 pour cent de la reconstitution, soit 829 millions \$ C. Pour respecter ces engagements, le Canada a émis un billet à vue par année en 1993, 1994 et 1995. Chacun de ces billets est ensuite encaissé sur une période de huit ans. À la fin de l'exercice 1995, les contributions du Canada à l'AID (souscriptions et contributions confondues) équivalaient à 3 979,5 millions de \$ É.-U., ce qui comprend les contributions au Fonds spécial.

Comme nous le disions à la rubrique intitulée Principales questions en 1995, le Canada a participé à la négociation de l'Accord de reconstitution AID 11, qui a pris fin en mars 1996. Les fonds consacrés à l'AID 11 totaliseront environ 22 milliards \$ É.-U. Les donateurs fourniront une tranche de quelque 11 milliards \$ É.-U. et le reste proviendra de sommes reportées de AID 10 et de remboursements de prêts. Les arriérés de AID 10 ont empêché les États-Unis de verser leur contribution pour la première année d'un programme de financement sur trois ans. Un fonds intérimaire d'une durée

d'un an a donc été constitué pour l'exercice 1997 de l'AID auquel tous les donateurs contribueront, à l'exception des États-Unis. Ces derniers ne pourront contribuer qu'au Fonds AID 11 de deux ans qui sera mis sur pied au cours de l'exercice 1998. Le Canada assumera 3,5 pour cent du fonds intérimaire et 3,75 pour cent du budget de deux ans de AID 11.

Priorités de AID 11

Au lieu de recommander de nouveaux objectifs stratégiques, les négociations visant AID 11 ont insisté davantage sur l'exécution plus efficace des politiques d'aide aux pays les plus pauvres appliquées par la Banque. L'Accord AID 11 insiste particulièrement sur l'amélioration de la qualité des stratégies d'aide aux divers pays, qui constituent le principal critère grâce auquel la Banque détermine l'ampleur et la composition des programmes d'aide destinés à des pays désignés. Les négociations ont débouché sur trois recommandations clés :

- *insister davantage sur l'impact des opérations de la Banque, particulièrement sur les pauvres, en mettant au point des indicateurs;*
- *continuer de mettre des ressources suffisantes à la disposition des pays les plus pauvres, surtout ceux d'Afrique subsaharienne, tout en précisant que l'attribution des ressources repose d'abord et avant tout sur le rendement;*
- *favoriser une plus grande participation des bénéficiaires à l'élaboration des stratégies d'aide par pays.*

Dans le cadre de AID 11, le Canada tenait à ce que des ressources importantes continuent d'être directement attribuées aux pauvres par le biais du Programme d'intervention ciblée (PIC). Les prêts de l'AID au titre du PIC ont augmenté de façon soutenue pendant la période visée par AID 10 et représentaient plus de 50 pour cent de l'aide à l'investissement pour l'exercice 1995. Le Canada a réussi à convaincre l'IDA de maintenir l'accent sur le PIC.

SFI

La plus récente augmentation générale de capital a été approuvée en mai 1992. En vertu de cette AGC, le Canada peut souscrire jusqu'à 35 366 nouvelles actions, évaluées à 35,4 millions \$. Les actions doivent être libérées sur une période de cinq ans. Au 30 juin 1995, la souscription totale du Canada à la SFI s'élevait à 67,2 millions \$, somme qui était entièrement libérée et qui représentait environ 3,6 pour cent du capital total de la SFI.

AMGI

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger direct dans les pays en développement en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux. Le Canada souscrit au capital-actions de l'AMGI depuis 1988. De la souscription totale de 32,1 millions \$, 6,4 millions \$ ont été libérés et répartis également entre des billets à vue et des espèces. La quote-part du Canada représente 2,7 pour cent du capital de l'AMGI.

Les prochains défis

Le cinquantenaire des institutions issues des accords de Bretton Woods et le Sommet de Halifax, en 1995, ont attiré l'attention du monde entier sur la réforme des IFI, y compris celle de la Banque mondiale. Cet examen ne se limitait pas aux donateurs et aux ONG de l'hémisphère nord et aux universitaires. Les pays membres débiteurs ont leurs propres réticences et suggestions lorsqu'il s'agit d'améliorer les activités de la Banque.

À mesure qu'elle poursuivra ses efforts pour apporter les changements nécessaires au cours de la prochaine année, la Banque se penchera sur un certain nombre de questions qui intéressent le Canada, notamment :

- développer des mécanismes pour améliorer la coopération avec les partenaires traditionnels et non traditionnels, qu'il s'agisse d'autres BMD ou de membres débiteurs. Le programme de changement établi par le président Wolfensohn prévoit principalement la multiplication des contacts avec des organisations de l'extérieur, y compris les ONG, les groupes communautaires, les institutions multilatérales et les fondations privées, pour renforcer la pertinence des programmes de la Banque;
- mettre davantage l'accent sur les résultats en saisissant mieux les retombées des activités de la Banque sur le terrain. La Banque prépare une liste d'indicateurs des retombées et s'est récemment jointe à un groupe informel d'autres BMD afin de s'entendre sur des méthodes d'évaluation communes;
- examiner des moyens d'aider les pays récemment déchirés par des conflits à retrouver l'espoir et la dignité en leur offrant notamment une aide à la reconstruction et un soutien technique. Ces pays ont désespérément besoin d'aide, surtout pour permettre aux anciens combattants de réintégrer le marché du travail, et pour créer des emplois. Il faut aussi rebâtir le réseau des services sociaux et aménager ou rétablir les filets de sécurité sociale;
- trouver des façons de composer avec la raréfaction des ressources accordées à des conditions de faveur. Les récentes négociations autour de AID 11 révèlent que les donateurs ne sont plus en mesure d'accroître constamment ces ressources. La priorité à ce chapitre devra être accordée aux pays les plus démunis qui n'ont pas accès aux capitaux privés;

- relever les défis particuliers que posent les questions comme la dette multilatérale (voir ci-après). Le Canada et les autres pays donateurs reconnaissent que le fardeau d'endettement de certains des pays les plus pauvres les empêche de bénéficier d'un développement durable à plus long terme.

QUESTIONS COMMUNES

Aperçu

Comme nous l'avons vu aux sections précédentes, le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Il peut être intéressant d'examiner ces deux institutions (parfois appelées les «jumelles Bretton Woods») en parallèle puisqu'un grand nombre de leurs activités sont complémentaires. C'est précisément ce que fait le rapport Graham, dont il est question plus loin, et qu'a préparé le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires étrangères et le commerce international.

En outre, le mandat des jumelles Bretton Woods se chevauche à certains égards; dans certains cas, il y a lieu d'assurer une coopération et une coordination étroites des activités. En effet, au Sommet de Halifax, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les hautes instances de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Nous examinerons plus loin deux exemples, soit la préparation conjointe d'un projet d'aide aux pays pauvres lourdement endettés et la coopération à l'issue de conflits.

Le rapport Graham

En prévision du Sommet du G-7 de Halifax, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, présidé par M. Bill Graham, a publié un rapport sur la réforme des institutions financières internationales (IFI) intitulé *De Bretton Woods à Halifax et au-delà : vers un XXI^e Sommet pour relever le défi du XXI^e siècle*.

Ce rapport énonce un certain nombre de recommandations pour faire des objectifs suivants une priorité :

- redéfinir les rôles névralgiques futurs des institutions issues des accords de Bretton Woods et rendre ces dernières aussi efficaces et imputables que possible;
- réformer les politiques et les pratiques pour accroître l'efficacité des institutions pour ce qui est de réduire la pauvreté à l'échelle mondiale et d'appuyer le développement durable;

- examiner des façons d'accroître la stabilité des marchés internationaux de capitaux et de devises.

Dès le mois d'octobre suivant, les ministres des Finances et des Affaires étrangères ont déposé la réponse du gouvernement à ce rapport devant le Parlement. Cette réponse note que les grandes orientations des recommandations du Comité rejoignent celles que le Canada et les autres pays du G-7 ont pressé les institutions issues des accords de Bretton Woods de suivre. Par ailleurs, le Sommet de Halifax a permis aux membres du G-7 de donner suite à certains éléments du programme de réforme des IFI.

Plus particulièrement, la réponse s'appuyait sur l'affirmation du Premier ministre, selon laquelle les institutions issues des accords de Bretton Woods ont connu une évolution favorable au fil des ans et se sont adaptées à la nouvelle réalité internationale. Les dirigeants du G-7 ont fait écho à ce commentaire en affirmant que les institutions financières internationales ont fait preuve d'une souplesse exceptionnelle pour s'adapter à l'évolution des demandes. Ils ont toutefois souligné que des améliorations sont à la fois possibles et souhaitables dans certains domaines.

Cela dit, il ne s'agit pas de bouleverser le régime des accords de Bretton Woods, mais bien de cibler certaines activités et d'en renforcer d'autres. En effet, même si les institutions issues de ces accords n'étaient pas parfaites, elles ont bien travaillé ensemble et, moyennant les ajustements nécessaires, elles pourraient relever les défis que pose une économie mondiale en évolution. C'est dans cette optique que la réponse du gouvernement au rapport du Comité Graham décrivait les efforts du Canada en vue de poursuivre la réforme des IFI.

On peut obtenir copie de la réponse du gouvernement auprès de la Division des finances et de l'analyse économique internationales du ministère des Finances en composant le (613) 943-1643.

L'après-conflit

Au Sommet de Halifax, les dirigeants du G-7 ont demandé «aux institutions de Bretton Woods et à l'ONU d'établir une nouvelle procédure de coordination appuyée nécessairement par les ressources existantes, pour faciliter, en cas de crise, une transition harmonieuse de la phase d'urgence à la phase de rétablissement, et de coopérer plus efficacement avec les pays donateurs».

Cette mesure visait à faciliter la prestation d'une aide aux pays ayant récemment été confrontés à l'agitation politique, à des troubles civils ou à un conflit international armé. Bien qu'une aide humanitaire soit souvent offerte en période de conflit, on a déterminé qu'il existe une période d'attente entre la fin des hostilités et la remise en état de l'infrastructure pour permettre la reprise des activités normales de prêt des IFI.

En septembre 1995, le FMI a approuvé une proposition visant à élargir la portée de sa politique d'aide d'urgence pour y englober l'après-conflit. Cette proposition précisait que l'avantage comparatif du Fonds se situait dans la

prestation d'une aide technique et de conseils stratégiques aux pays sortant d'une crise, comme la Bosnie-Herzégovine, en vue d'établir un cadre macro-économique sain. En rétablissant la stabilité économique, ces efforts pourraient faire fonction de catalyseur pour accroître l'aide provenant d'autres sources et la rendre plus efficace. En outre, même si l'aide technique et les conseils stratégiques constituaient la base du soutien du FMI, il est possible que le Fonds offrirait une aide financière limitée à partir de ses ressources générales avant l'établissement d'un programme officiel.

La Banque mondiale a étudié une proposition de «Compte fiduciaire après-conflit» en janvier 1996, ainsi qu'un projet de versement d'une aide financière d'urgence pour la reconstruction d'une valeur de 150 millions \$ pour la Bosnie-Herzégovine. Des efforts spéciaux ont été déployés pour trouver un appui financier afin d'éliminer les arriérés de la Bosnie auprès de la Banque mondiale (en fait, sa part des arriérés de l'ex-Yougoslavie) pour lui permettre d'adhérer à la Banque mondiale. Même si cette aide de la Banque à la Bosnie-Herzégovine a été approuvée, la création du compte fiduciaire après-conflits a été retardée jusqu'à ce que l'on ait pu étudier de plus près les modalités administratives et financières de ce projet. Le Conseil des administrateurs examinera une proposition remaniée plus tard cette année.

En outre, la Banque mondiale a joué un rôle de premier plan, de concert avec l'Union européenne, pour mobiliser un grand nombre de donateurs pour financer adéquatement la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. La Banque a établi les plans de la reconstruction des installations civiles et elle a pris l'initiative des travaux sur le terrain.

L'aide aux pays pauvres lourdement endettés

Les problèmes d'endettement des pays pauvres lourdement endettés, notamment envers des institutions multilatérales comme la Banque mondiale («dette multilatérale») ont pris beaucoup de place sur la scène financière internationale en 1995.

Le Comité intérimaire et le Comité du développement en ayant fait la demande en octobre 1994, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont amorcé l'examen des besoins et des problèmes particuliers des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Dès le début de l'automne 1995, la Banque et le Fonds avaient préparé une série de documents sur la dette multilatérale des pays pauvres les plus lourdement endettés (PPLE), dans lesquels on peut lire les conclusions suivantes :

- même si les problèmes d'endettement multilatéral ne sont pas généralisés, certains PPLE sont aux prises avec d'importants problèmes de service de cette dette, ou pourraient l'être;
- ces problèmes doivent être réglés au cas par cas à l'aide d'une gamme étendue de mécanismes afin de répondre aux besoins particuliers des différents pays.

Mécanismes existants d'aide aux pays pauvres lourdement endettés

Banque mondiale

Prêts courants par le biais de l'Association internationale de développement (AID) : *L'AID offre des crédits à des conditions très avantageuses, habituellement pour des périodes de 40 ans auxquelles s'ajoute une période de grâce de 10 ans;*

Allocations exceptionnelles de l'AID pour les pays qui tentent d'éliminer leurs arriérés et qui participent à des mécanismes élaborés de remboursement de la dette;

La cinquième dimension : *Allocation supplémentaire de l'AID pour les pays à faibles revenus débiteurs de la BIRD (prêts non concessionnels de la Banque mondiale) qui remboursent actuellement leur dette envers la Banque et appliquent des réformes économiques parrainées par l'AID;*

Mécanisme de réduction de la dette (MRD) exclusif à l'AID : *Financé par le revenu net de la BIRD et des contributions bilatérales, le MRD offre des subventions aux pays à faibles revenus pour les aider à réduire leur dette commerciale publique extérieure à moyen et à long terme qui n'est pas garantie;*

Aide technique pour la gestion de la dette.

Fonds monétaire international

Surveillance, aide technique et programmes du FMI : *Ces mesures sont nécessaires pour permettre la réduction de la dette bilatérale officielle par l'entremise du Club de Paris;*

Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) : *Il s'agit de la principale source de financement concessionnel pour les pays à faibles revenus qui entreprennent des réformes économiques dans le cadre d'un programme du FMI.*

Le Sommet de Halifax a également fait ressortir et a nettement stimulé les efforts des institutions issues des accords de Bretton Woods pour répondre aux besoins spéciaux des PPLE. Plus particulièrement, les dirigeants du G-7 en ont profité pour exprimer leur inquiétude à propos de l'ampleur de la dette multilatérale de certains PPLE et ont demandé :

- aux institutions issues des accords de Bretton Woods de développer une approche globale pour venir en aide aux pays ayant des problèmes de dette multilatérale en appliquant avec souplesse les mécanismes existants et en établissant d'autres facilités au besoin;

- que l'on utilise plus judicieusement les ressources de la Banque mondiale et du FMI, que les BMD adoptent des mesures appropriées et que l'on poursuive l'octroi de prêts concessionnels dans le cadre de la FASR.

Travaillant de concert, les institutions issues des accords de Bretton Woods ont donné suite à cette requête dans les mois qui ont suivi. Lors des assises annuelles d'octobre 1995, elles ont pris l'engagement d'élaborer une stratégie détaillée pour s'attaquer aux problèmes des PPLE, stratégie devant être présentée aux gouverneurs à l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en avril 1996.

À cette occasion, les gouverneurs ont reçu les propositions conjointes du FMI et de la Banque mondiale. Ils ont approuvé un cadre de base pour composer avec les problèmes d'endettement des PPLE. Les détails de ce cadre général n'ont pas encore été arrêtés. Les gouverneurs recevront un plan plus élaboré lors de l'assemblée annuelle de cet automne.

ANNEXE 1**Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1995**

| Membre | Date de l'accord | Échéance | Montant approuvé | Solde inutilisé |
|--------------------------------|------------------|----------------|----------------------|-----------------|
| | | | (en millions de DTS) | |
| Accords de confirmation | | | 20,356,98 | 6,143,00 |
| Arménie | 28 juin 1995 | 27 juin 1996 | 43,88 | 30,38 |
| Azerbaïdjan | 17 nov. 1995 | 16 nov. 1996 | 58,50 | 49,14 |
| Bélarus | 12 sept. 1995 | 11 sept. 1996 | 196,28 | 146,28 |
| Cameroun | 27 sept. 1995 | 26 sept. 1996 | 67,60 | 59,10 |
| Costa Rica | 29 nov. 1995 | 28 févr. 1997 | 52,00 | 52,00 |
| Croatia | 14 oct. 1994 | 13 avr. 1996 | 65,40 | 52,32 |
| El Salvador | 21 juill. 1995 | 20 sept. 1996 | 37,68 | 37,68 |
| Estonie | 11 avr. 1995 | 10 juill. 1996 | 13,95 | 13,95 |
| Géorgie | 28 juin 1995 | 27 juin 1996 | 72,15 | 49,95 |
| Haiti | 8 mars 1995 | 7 mars 1996 | 20,00 | 3,60 |
| Kazakhstan | 5 juin 1995 | 4 juin 1996 | 185,60 | 92,78 |
| Lettonie | 21 avr. 1995 | 20 mai 1996 | 27,45 | 27,45 |
| Lesotho | 31 juill. 1995 | 30 juill. 1996 | 7,17 | 7,17 |
| ARY de Macédoine | 5 mai 1995 | 4 juin 1996 | 22,30 | 9,90 |
| Mexique | 1er févr. 1995 | 15 août 1996 | 12,070,20 | 3,312,18 |
| Moldova | 22 mars 1995 | 21 mars 1996 | 58,50 | 26,10 |
| Pakistan | 13 déc. 1995 | 31 mars 1997 | 401,85 | 267,90 |
| Panama | 29 nov. 1995 | 31 mars 1997 | 69,80 | 61,10 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 14 juill. 1995 | 13 janv. 1997 | 71,48 | 38,14 |
| Pologne | 5 août 1994 | 4 mars 1996 | 333,30 | 50,00 |
| Roumanie | 11 mai 1994 | 24 avr. 1997 | 320,50 | 226,23 |
| Russie | 11 avr. 1995 | 10 avr. 1996 | 4313,10 | 718,85 |
| République slovaque | 22 juill. 1995 | 21 mars 1996 | 115,80 | 83,65 |
| Turquie | 8 juill. 1994 | 7 mars 1996 | 610,50 | 150,00 |
| Ukraine | 7 avr. 1995 | 7 avr. 1996 | 997,30 | 458,65 |
| Ouzbékistan | 18 déc. 1995 | 17 mars 1997 | 124,70 | 118,50 |
| Accords de MEDC | | | 7,625,65 | 2,640,12 |
| Algérie | 22 mai 1995 | 21 mai 1998 | 1,169,28 | 928,48 |
| Argentine | 31 mars 1992 | 30 mars 1996 | 4,020,25 | 256,18 |
| Égypte | 30 sept. 1993 | 19 sept. 1996 | 400,00 | 400,00 |
| Gabon | 8 nov. 1995 | 7 nov. 1998 | 110,30 | 88,24 |
| Jamaïque | 11 déc. 1992 | 24 févr. 1996 | 109,13 | 22,38 |
| Jordanie | 25 mai 1994 | 24 mai 1997 | 189,30 | 58,98 |
| Lituanie | 24 oct. 1994 | 23 oct. 1997 | 134,55 | 72,45 |
| Pérou | 18 mars 1993 | 17 mars 1996 | 1,018,10 | 375,41 |
| Philippines | 24 juin 1994 | 23 juin 1997 | 474,50 | 438,00 |

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1995 (suite)

| Membre | Date de l'accord | Échéance | Montant approuvé | Solde inutilisé |
|------------------------|----------------------------|----------------|----------------------|-----------------|
| | | | (en millions de DTS) | |
| Accords de FAS | | | | |
| Zambie | 6 déc. 1995 | 15 déc. 1996 | 181,75 | – |
| Accords de FASR | | | | |
| Albanie | 14 juill. 1993 | 13 juill. 1996 | 42,36 | 11,30 |
| Bénin | 25 janv. 1993 | 24 janv. 1996 | 51,89 | 9,06 |
| Bolivie | 19 déc. 1994 | 18 déc. 1997 | 100,96 | 67,31 |
| Burkina Faso | 31 mars 1993 | 30 mars 1996 | 53,04 | 8,84 |
| Cambodge | 6 mai 1994 | 5 mai 1997 | 84,00 | 42,00 |
| Tchad | 1 ^{er} sept. 1995 | 31 août 1998 | 49,56 | 41,30 |
| Côte d'Ivoire | 11 mars 1994 | 20 mars 1997 | 333,48 | 95,28 |
| Guinée équatoriale | 3 févr. 1993 | 2 févr. 1996 | 12,88 | 8,28 |
| Ghana | 30 juin 1995 | 29 juin 1998 | 164,40 | 137,00 |
| Guinée | 6 nov. 1991 | 5 nov. 1996 | 57,90 | 11,58 |
| Guinée-Bissau | 18 janv. 1995 | 17 janv. 1998 | 9,45 | 7,88 |
| Guyane | 20 juill. 1994 | 19 juill. 1997 | 53,76 | 35,84 |
| Honduras | 24 juill. 1992 | 24 juill. 1997 | 47,46 | 13,56 |
| République kyrghize | 20 juill. 1994 | 19 juill. 1997 | 88,15 | 48,38 |
| RPD lao | 4 juin 1993 | 3 juin 1996 | 35,19 | 11,73 |
| Malawi | 18 oct. 1995 | 17 oct. 1998 | 45,81 | 38,18 |
| Mali | 28 août 1992 | 31 mars 1996 | 79,24 | – |
| Mauritanie | 25 janv. 1995 | 24 janv. 1998 | 42,75 | 28,50 |
| Mongolie | 25 juin 1993 | 24 juin 1996 | 40,81 | 16,70 |
| Nicaragua | 24 juin 1994 | 23 juin 1997 | 120,12 | 100,10 |
| Sénégal | 29 août 1994 | 28 août 1997 | 130,79 | 59,45 |
| Sierra Leone | 28 mars 1994 | 27 mars 1997 | 101,90 | 20,29 |
| Togo | 16 sept. 1994 | 15 sept. 1997 | 65,16 | 32,58 |
| Ouganda | 6 sept. 1994 | 5 sept. 1997 | 120,51 | 66,95 |
| Viet Nam | 11 nov. 1994 | 10 nov. 1997 | 362,40 | 241,60 |
| Zambie | 6 déc. 1995 | 5 déc. 1998 | 701,68 | 50,00 |
| Total | | | 31,159,79 | 9,986,79 |

ANNEXE 2

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID – Exercice 1995 (1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995)

| | Banque Mondiale | AID | Total | |
|---------------------------------------|------------------------|----------------|------------|-----------------|
| | Montant | Montant | Nombre | Montant |
| | (millions de \$ É.-U.) | | | |
| Par région | | | | |
| Afrique | 80,7 | 2,203,6 | 58 | 2,284,3 |
| Asie de l'est et Pacifique | 4,592,6 | 1,101,2 | 42 | 5,693,8 |
| Asie du Sud | 1,584,8 | 1,420,9 | 18 | 3,005,7 |
| Europe et Asie centrale | 3,953,8 | 545,0 | 58 | 4,498,8 |
| Amérique latine et Caraïbes | 5,715,3 | 345,2 | 52 | 6,060,5 |
| Moyen-Orient et Afrique du Nord | 925,4 | 53,3 | 14 | 978,7 |
| Total | 16,852,6 | 5,669,2 | 242 | 22,521,8 |
| Par objet | | | | |
| Agriculture et développement rural | 1,153,9 | 1,495,4 | | 2,649,3 |
| Éducation | 1,280,6 | | 816,2 | 2,096,8 |
| Énergie | 2264,0 | 580,6 | | 2,844,6 |
| Environnement | 444,1 | 40,5 | | 484,6 |
| Secteur financier | 2,435,4 | 129,3 | | 2,564,7 |
| Industrie | 175,0 | 56,2 | | 231,2 |
| Mines | – | 24,8 | | 24,8 |
| Secteurs divers | 2,295,0 | 870,5 | | 3,165,5 |
| Démographie, santé et nutrition | 451,3 | 711,0 | | 1,162,3 |
| Gestion du secteur public | 1,411,2 | 294,4 | | 1,705,6 |
| Secteur social | 596,5 | 51,0 | | 647,5 |
| Télécommunications | 325,0 | – | | 325,0 |
| Tourisme | – | – | | – |
| Transports | 2,026,8 | 104,1 | | 2,130,9 |
| Développement urbain | 1,263,5 | 186,0 | | 1,449,5 |
| Adduction d'eau et hygiène | 730,3 | 309,2 | | 1,030,5 |
| Total | 16,852,6 | 5,669,2 | | 22,521,8 |

ANNEXE 3

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'AID aux pays en développement

| | Banque Mondiale | | AID | | Total | |
|---------------------------------|------------------------|------------------|--------------|-----------------|--------------|------------------|
| | Nombre | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant |
| | (millions de \$ É.-U.) | | | | | |
| Par exercice¹ | | | | | | |
| Jusqu'en 1968 | 549 | 11,418,1 | 116 | 1,831,8 | 665 | 13,249,9 |
| Total 1969-1973 | 374 | 8,917,8 | 273 | 3,931,6 | 647 | 12,849,4 |
| Total 1974-1978 | 666 | 24,372,3 | 376 | 7,947,4 | 1,042 | 32,319,7 |
| Total 1979-1983 | 711 | 44,908,0 | 518 | 16,368,1 | 1,229 | 61,276,1 |
| 1983-1984 | 129 | 11,947,2 | 106 | 3,575,0 | 235 | 15,522,2 |
| 1984-1985 | 131 | 11,356,3 | 105 | 3,028,1 | 236 | 14,384,4 |
| 1985-1986 | 131 | 13,178,8 | 97 | 3,139,9 | 228 | 16,318,7 |
| 1986-1987 | 127 | 14,188,2 | 108 | 3,485,8 | 235 | 17,674,0 |
| 1987-1988 | 118 | 14,762,0 | 99 | 4,458,7 | 217 | 19,220,7 |
| 1988-1989 | 119 | 16,433,2 | 106 | 4,933,6 | 225 | 21,366,8 |
| 1989-1990 | 121 | 15,179,7 | 101 | 5,522,0 | 222 | 20,701,7 |
| 1990-1991 | 126 | 16,392,2 | 103 | 6,293,3 | 229 | 22,685,5 |
| 1991-1992 | 112 | 15,156,0 | 110 | 6,549,7 | 222 | 21,705,7 |
| 1992-1993 | 122 | 16,944,5 | 123 | 6,751,4 | 245 | 23,695,9 |
| 1993-1994 | 124 | 14,243,9 | 104 | 6,592,1 | 228 | 20,836,0 |
| 1994-1995 | 134 | 16,852,6 | 108 | 5,699,2 | 242 | 22,521,8 |
| Total | 3,794 | 266,250,6 | 2,553 | 90,077,9 | 6,347 | 356,328,5 |

¹ Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1^{er} juillet au 30 juin).

ANNEXE 4**Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale et de l'AID –
Biens et services canadiens au 30 juin 1995**

| | Banque mondiale | AID | Total |
|--|---------------------------|--------------|----------------|
| | Montant | Montant | Montant |
| | (en millions de \$ É.-U.) | | |
| Par année civile | | | |
| Jusqu'en décembre 1960 | 133,5 | | 133,5 |
| 1961 | 8,2 | – | 8,2 |
| 1962 | 3,7 | – | 3,7 |
| 1963 | 5,6 | 7,4 | 13,0 |
| 1964 | 4,7 | 1,8 | 6,5 |
| 1965 | 5,4 | 2,7 | 8,1 |
| 1966 | 11,6 | 5,3 | 16,9 |
| 1967 | 13,2 | 14,7 | 27,9 |
| 1968 | 6,3 | 7,8 | 14,1 |
| 1969 | 4,4 | 11,0 | 15,4 |
| 1970 | 7,6 | 1,3 | 8,9 |
| 1971 | 11,1 | 2,2 | 13,3 |
| 1972 | 10,5 | 2,3 | 12,8 |
| 1973 | 12,4 | 5,1 | 17,5 |
| 1974 | 15,8 | 8,4 | 24,2 |
| 1975 | 22,1 | 15,0 | 37,1 |
| 1976 | 25,7 | 10,8 | 36,5 |
| 1977 | 34,5 | 4,8 | 39,3 |
| 1978 | 26,1 | 5,5 | 31,6 |
| 1979 | 44,4 | 8,1 | 52,5 |
| 1980 | 51,5 | 7,8 | 59,3 |
| 1981 | 94,3 | 14,5 | 108,8 |
| 1982 | 75,0 | 17,6 | 92,6 |
| 1983 | 82,3 | 26,9 | 109,2 |
| 1984 | 92,6 | 54,3 | 146,9 |
| 1985 | 94,3 | 39,7 | 134,0 |
| 1986 | 184,8 | 46,8 | 231,6 |
| 1987 (Janv. - juin) | 92,8 | 23,4 | 116,2 |
| 1988 Ex. 1988 (au 30 juin 1988) | 182,1 | 47,4 | 229,5 |
| Ex. 1989 | 197,0 | 45,0 | 242,0 |
| Ex. 1990 | 164,0 | 41,0 | 205,0 |
| Ex. 1991 | 139,0 | 34,0 | 173,0 |
| Ex. 1992 | 131,0 | 38,0 | 169,0 |
| Ex. 1993 | 151,0 | 41,0 | 192,0 |
| Ex. 1994 | 115,0 | 69,0 | 184,0 |
| Ex. 1995 | 123,0 | 48,0 | 171,0 |
| Total | 2,315,0 | 694,0 | 3,009,0 |
| Pourcentage du total des dépenses | 2,28 | 1,79 | 2,14 |
| Pourcentage des dépenses de l'exercice 1995 | 2,09 | 1,49 | 1,88 |